

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

VIENNE (86)

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 134

Nombre de PPC avec DUP : 119

Nombre d'AAC prioritaires : 12


Nombre d'AAC avec programme d'actions : 2

Répart. eaux souterraines-superficielles : 90%-10%

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département de la Vienne a protégé plus de 95 % des débits des captages d'eau destinés à la consommation humaine. Les procédures des captages n'ayant pas encore de DUP sont bien engagées et bénéficient pour la plupart d'un avis d'hydrogéologue. Par ailleurs, quelques DUP ont plus de 20 ans, la révision de certaines de ces procédures peut être envisagée si l'évolution de l'occupation du territoire ou la qualité de l'eau distribuée le justifie.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

 <p>Nombre de captages : 134</p>	Niveau de protection Arrêtés postérieurs à 2000 : 66 Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 53 Arrêtés antérieurs à 1980 : 0
	Niveau de protection Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 10 Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 1 Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 0 Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 9
	Niveau de protection Procédures de protection de captages non initiées : 5
	Niveau de protection Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12
	Niveau de protection Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12
	Niveau de protection Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12

Sources : ARS - Données 2017


→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 12 AAC dont 5 ont été identifiées en 2009 suite à la loi Grenelle 1. Les 7 dernières ont complété la liste en 2015 suite à la Conférence environnementale de septembre 2013. Le dispositif ZSCE n'est utilisé pour aucune d'entre elles.

Aujourd'hui, des actions de reconquête de la qualité des eaux sont mises en œuvre sur 2 des AAC. Les démarches sur les 10 autres sont en cours, à un stade plus ou moins avancé.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

 <p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 12</p>	Programme d'actions défini	2	Programme d'actions mis en œuvre	2
			Programme d'actions suspendu	0
	Démarche(s) en cours	10	devant aboutir en 2018	1
			au stade de l'étude	6
			peu avancée(s)	3
	Démarche(s) non démarrée(s)			0

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département de la Vienne a abandonné 15 captages ces 10 dernières années, la moitié des abandons font suites à des problèmes de qualité et un quart des abandons à des problèmes quantitatifs (débit insuffisant).

Niveau de protection Nombre de captages abandonnés : 15	Cause : qualité	7	Pollution diffuse	3
			Arsenic	0
			Autres	4
	Cause : débit	4		
	Cause : administratif	3		
Cause : technique	1			

Sources : ARS - Données 2017